



**Communiqué de Presse
du 27 oct. 2020**

SOUTIEN au Docteur Michel BUSCH en procès au Tribunal de FOIX le 4 nov. 2020 !

Le Dr Michel BUSCH est médecin retraité dans l'Ariège. Dans la suite du rapport de la **Cour des Comptes*** relatif à l'ordre des médecins, publié le 9 décembre 2019, il a souhaité exprimer son désaveu à l'institution ordinale en ne payant qu'une partie de sa cotisation obligatoire.

Il réagissait ainsi à ce rapport accablant qui dénonçait des **dérives considérables de l'institution ordinale dans des domaines multiples :**

- activité juridictionnelle et disciplinaire partielle ;
- pratique financière et gestionnaire malhonnête, favoritisme familial, appétit immobilier ;
- obscurantisme du fonctionnement au quotidien ;
- rentes de situation pour les conseillers ordinaires nationaux et départementaux ;
- bureaucratisme croissant avec multiplication de réunions indemnisées grassement pour les participant-e-s ;
- faillite dans l'application de la déontologie médicale et de l'organisation des gardes ;
- manque de vigilance face à la relation médecins-industrie ;
- complaisance pour des médecins condamnés pénalement pour viols et agressions sexuelles (cf le cas très symbolique du Dr André HAZOUT protégé par l'ordre de 1988 à 2014 et la reprise du 1^o procès du Dr Joël LE SCOUARNEC le confirmera fin novembre à Saintes).

Et en **janvier 2020**, plus de **200 professionnels de santé se sont retrouvés dans le lancement du Manifeste DOS** (cf texte et liste des signataires joints) qui affirmait une décision semblable : **ne plus financer leurs ordres de santé**, authentiques syndicats obligatoires et juridictions d'exception globalement nocives pour la santé publique et les professionnels concernés.

Le MIOP, qui coordonne cette démarche DOS, apporte tout son **soutien au Dr BUSCH** et demande aux responsables politiques d'organiser :

- l'**arrêt des poursuites judiciaires** visant les professionnels de santé qui ne souhaitent plus financer leurs ordres professionnels ;
- un **débat public** faisant le bilan de ces institutions ordinaires et **organisant des alternatives** respectant les Principes Fondamentaux de Notre République (Liberté d'Association et Séparation des Pouvoirs).

** Cette même Cour des Comptes dans des rapports similaires, avaient dénoncé les pratiques de l'ordre des Chirurgiens Dentistes (en 2016) et de l'ordre des Masseurs Kinésithérapeutes (en 2017).*